

Zeitschrift:	Ingénieurs et architectes suisses
Band:	111 (1985)
Heft:	24
Artikel:	Bâtiment administratif "La Pontaise", Lausanne: transformation de l'ancienne caserne
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-75666

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bâtiment administratif «La Pontaise», Lausanne

Transformation de l'ancienne caserne

...je m'avisai de considérer que souvent il n'y a pas tant de perfection dans les ouvrages composés de plusieurs pièces, et faits de la main de divers maîtres, qu'en ceux auxquels un seul a travaillé. Ainsi voit-on que les bâtiments qu'un seul architecte a entrepris et achevés, ont coutume d'être plus beaux et mieux ordonnés, que ceux que plusieurs ont tâché de raccommoder, en faisant servir de vieilles murailles qui avaient été bâties à d'autres fins...

...Et si on considère qu'il y a eu néanmoins de tout temps quelques officiers, qui ont eu charge de prendre garde aux bâtiments des particuliers, pour les faire servir à l'ornement du public, on connaîtra bien qu'il est malaisé, en ne travaillant que sur les ouvrages d'autrui, de faire des choses fort accomplies.

René Descartes
«Discours de la Méthode, 1637»

1. Préambule

Le bâtiment de la Pontaise fut édifié en 1881-1882 d'après les plans de l'architecte cantonal Henri Assinare, qui collabora, dit-on, à d'autres occasions avec Viollet-le-Duc; en 1902, deux corps de bâtiments furent construits aux extrémités des ailes vers le nord; en 1947, on procède à la réfection des façades, ce qui coûtera aussi cher que la construction de 1882; jusqu'en 1951, l'état original est parfaitement perceptible; cette année-là, un incendie détruit partiellement une aile; le bâtiment sera alors pourvu d'un étage supplémentaire; la qualité de l'ouvrage en fut quelque peu altérée; sous prétexte de «pureté moderniste», on casse, pour faire disparaître les encadrements des fenêtres en forme de *U*; on détruit les créneaux placés sur le corps central, on enlève la treille du rez-de-chaussée; on met en place sur l'étage supérieur une structure à fermes en béton autoportante dans les combles, d'une portée d'environ 16 mètres; bref, une série de décisions qui contribuent à dénaturer le caractère du bâtiment et à lui former une image plutôt banale et mal proportionnée.

A la fin des années 1970, la décision fut prise de désaffecter la caserne et de transférer à Moudon les écoles de recrues qui y étaient formées; dès ce moment-là, se posa le problème du changement d'affection — voire de la démolition — de ce bâtiment; les avis furent, cette fois encore, partagés; finalement, le Conseil d'Etat opta pour une rénovation, en admettant cependant la démolition du

manège, pour faire place à des aires de stationnement; nous sommes de ceux qui regrettent cette décision, car le manège nous paraît avoir au moins autant de valeur que la caserne elle-même.

C'est en 1980 que le Grand Conseil accorda un crédit de Fr. 1650000.— pour financer un concours d'architecture et couvrir les frais d'étude du projet définitif de rénovation de la Caserne de Lausanne.

En fait, il s'agissait davantage d'un concours d'architectes que d'un concours d'architecture! Il fut ouvert à 8 bureaux invités, que l'on pria de collaborer avec un ingénieur et avec un artiste; outre le problème de la rénovation du bâtiment, on demanda aux concurrents d'émettre des idées pour l'aménagement de l'esplanade sise devant la caserne.

Le projet qui reçut le premier prix du concours organisé par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud répondait avec bonheur aux objectifs stipulés dans le cahier des charges par ses dispositions en plan, l'ingéniosité de sa structure et les qualités de rajeunissement de ses façades; les auteurs en étaient l'architecte Jean-Baptiste Ferrari, l'ingénieur

Remerciements

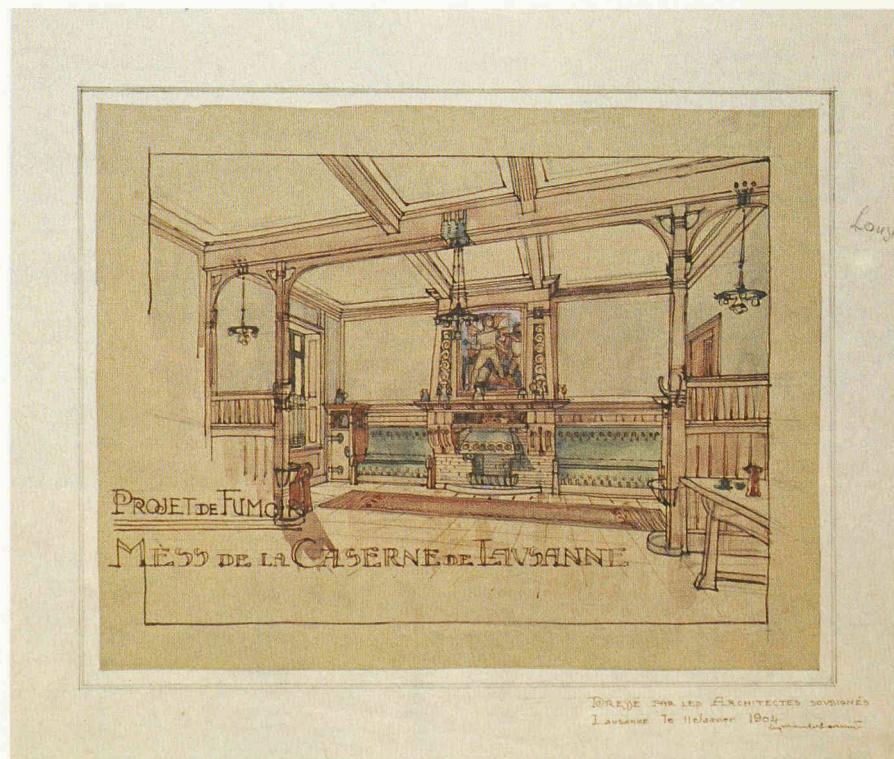
Notre gratitude toute particulière va à Roland Willomet, architecte FAS/SIA, adjoint de l'architecte cantonal, qui nous a communiqué la plupart des renseignements contenus dans ce texte; Roland Willomet est, par ailleurs, le représentant du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud pour cette rénovation.

Rodolphe Weibel, du bureau AIC, et le sculpteur M^{me} Gaspard Delachaux.

2. Potentialités du bâtiment

La forme générale du plan en *U* permet une organisation facile en secteur et sous-secteurs horizontaux et verticaux d'activité:

- le bâtiment principal met à disposition une surface brute de plancher de 20000 m² pour un volume total de 80100 m³ (SIA);
- la largeur du corps du bâtiment se prête à l'organisation de bureaux profonds, de part et d'autre d'un couloir central;
- les hauteurs d'étage, environ 3,5 m de vide, permettent de créer des espaces de qualité;
- les fenêtres existantes garantissent un éclairage naturel suffisant (environ 1/7 de la surface du bureau);
- la toiture et la couverture sont en bon état;
- la structure porteuse intérieure est en bon état, mais nécessitera une consolidation pour supporter des charges supérieures et la nouvelle conforma-



Fumoir du mess des officiers de la caserne: projet dressé en 1904 par l'architecte Alphonse Lavergne, auteur notamment de la gare de Lausanne (1908) et du pont Chauderon (1903). Le mess, resté pour l'essentiel conforme à ce projet, doit être conservé dans cet état dans le cadre de la transformation en cours.

- tion des planchers protégés contre l'incendie;
- les façades massives offrent une inertie thermique importante; seule la partie nord exige une isolation supplémentaire.

3. Opportunité économique

L'heureuse conjonction de la désaffectation de la caserne et de la programmation de besoins urgents exprimés par les services de l'Etat, soit

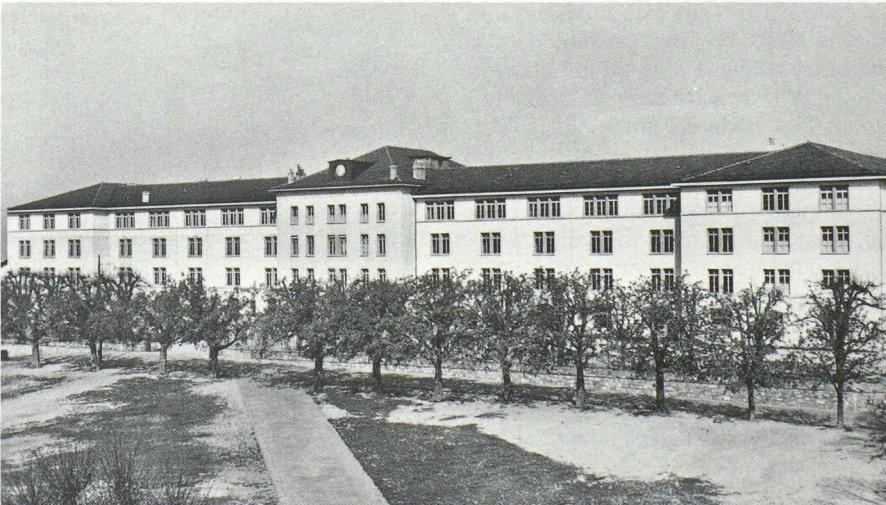
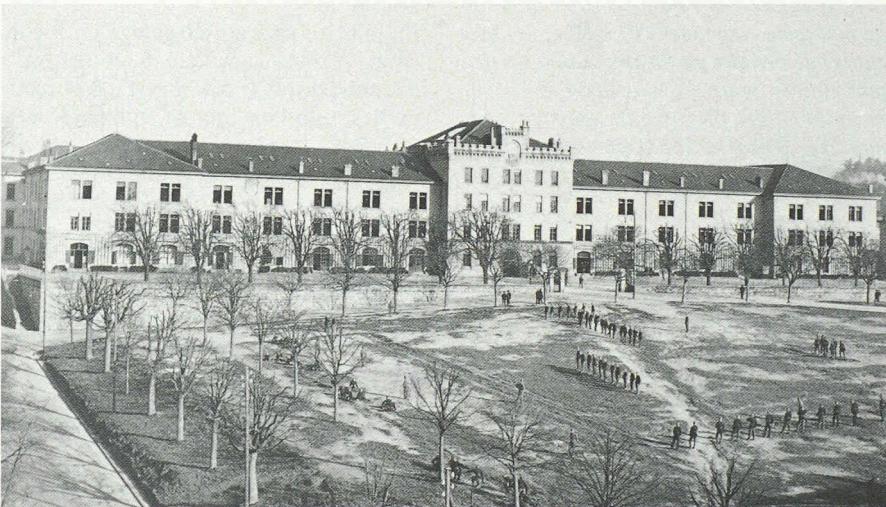
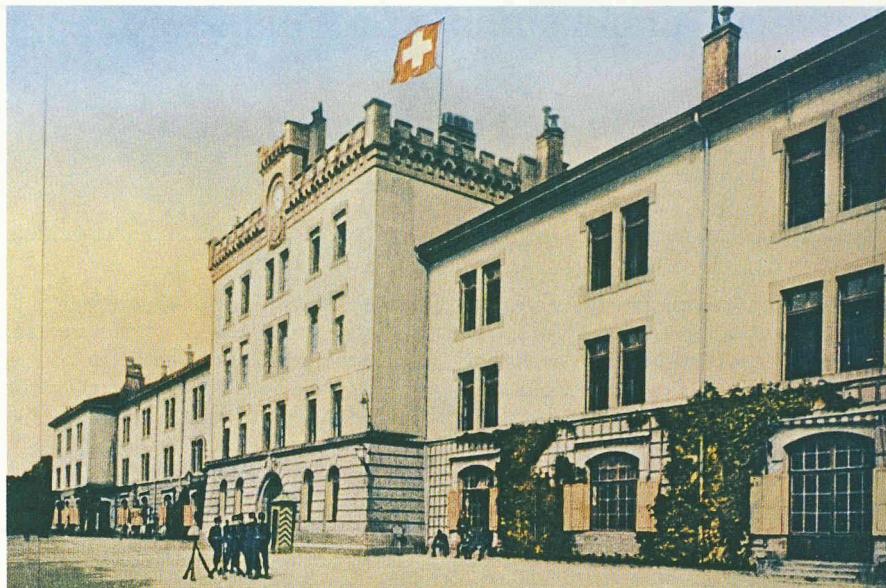
- le Département de la justice, de la police et des affaires militaires et
 - le Département de la prévoyance sociale et des assurances,
- contribuèrent à la rapide mise en place des études.

Dans un premier temps, il convenait de démontrer que l'excellente disposition du bâtiment et ses potentialités avaient pour corollaire une réalité économique plus favorable qu'une construction neuve. Il convient de remarquer que la solution structurelle proposée dans le 1^{er} prix contribue à la stricte économie financière du projet actuellement en cours de réalisation.

Sans nier le fait que le bâtiment appartienne au patrimoine du quartier, de la ville et du pays, il mérite d'être sauvagardé surtout pour ses potentialités techniques et économiques.

Le maître de l'ouvrage est à ce sujet extrêmement préoccupé par le respect des objectifs économiques et des cadres financiers votés par le Grand Conseil.

François Neyroud



L'image de la caserne, telle qu'elle a évolué depuis sa construction (à droite, de haut en bas):

- A la fin du XIX^e siècle
- Après 1902
- Après 1951
- Selon le projet vainqueur du concours en 1981.

